

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2024- 008 /ALT/COMFIB

DOSSIER N°087 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA
CONVENTION DE PRET CONCESSIONNEL
SIGNEE LE 29 SEPTEMBRE 2023, ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE EXPORT
IMPORT DE CHINE (EXIMBANK) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE
DE 25MWc avec 5MW/20MWH DE STOCKAGE A
DONSIN, PROVINCE DE L'OUBRITENGA,
REGION DU PLATEAU CENTRAL**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Daouda DIALLO**, rapporteur.

Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 03 avril de 14 heures 03 minutes à 16 heures 16 minutes et le mardi 09 avril de 10 heures 06 minutes à 12 heures 05 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et vice-Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export import de Chine (Eximbank) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWh de stockage à Donsin, province de l'Oubritenga, région du Plateau central.

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi le mercredi 27 mars 2024, de 11 heures 40 minutes à 14 heures 55 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des mines et des carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE .

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En introduction, le ministre a relevé que le Burkina Faso connaît ces dernières années une hausse des activités économiques avec une croissance annuelle moyenne du Produit intérieur brut (PIB) de 5,5%. Cette situation a engendré une forte augmentation de la demande en électricité. La demande accroît sans cesse de l'ordre de 13% en moyenne par an depuis 2012. Le Burkina Faso est un pays enclavé avec un climat tropical de type soudano-sahélien. Le pays possède peu d'énergie potentielle hydroélectrique et de combustibles fossiles. Les sources d'alimentation électrique sont presque entièrement tributaires des importations (mazout, diesel et importation directement de l'électricité en provenance des pays voisins), et des paiements importants à l'étranger mettent une pression énorme sur les finances nationales et des réserves de change. Le taux d'électrification nationale est de 21% actuellement et seulement 3 % dans les zones rurales. La grave pénurie d'électricité a entravé le développement économique national et ne peut pas satisfaire aux besoins fondamentaux de la vie quotidienne populaire et de la production industrielle. Fort de la conviction que l'énergie électrique est au cœur de tout processus de développement économique et social, le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à consacrer beaucoup d'efforts et de ressources pour développer des réseaux et des centrales électriques afin d'améliorer le bien-être social. Heureusement, Burkina Faso est situé en bordure du Sahara, riche en ressources énergétiques solaires. La transformation de l'énergie solaire en force de développement est essentielle pour tout processus de développement économique et social du pays. Le Gouvernement du Burkina Faso espère bénéficier de l'utilisation de l'expertise pour renforcer la production d'électricité et la stabilité de son réseau électrique grâce aux ressources énergétiques solaires. Sur la base de la riche ressource énergétique solaire au Burkina Faso, le Ministère chargé de l'énergie du Burkina Faso espère construire une centrale photovoltaïque solaire de 25MWc avec stockage d'énergie dans la région autour de la capitale.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de financement signé le 29 septembre 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque export Import de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWH de stockage à Donsin, dans la province d'Oubritenga, Région du Plateau Central.

I.1. Objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du projet

I.1.1. Objectif global

L'objectif du projet est de permettre au pays d'augmenter sa production énergétique au niveau national, de sécuriser son approvisionnement énergétique, et promouvoir son indépendance énergétique.

A long terme, les projets solaires permettront au pays de participer au marché régional d'énergie par la vente de son surplus d'énergie.

I.1.2. Zone d'intervention du projet et bénéficiaires

Le projet sera réalisé dans la commune de Loumbila, province de l'Oubritenga, région du Plateau Central et précisément sur le site de l'Aéroport de Donsin. Au regard du raccordement de la centrale au réseau national interconnecté (RNI), le projet permettra d'augmenter la production nationale ainsi que le taux d'accès à l'énergie. Par ailleurs, le projet permettra de sécuriser l'Aéroport de Donsin en termes d'approvisionnement en énergie. En termes d'apport énergétique, le projet permettra d'augmenter la production nationale de 45 Gigawattheure par an, soit une augmentation de 6% de la production actuelle (Donnée 2020). Les principaux bénéficiaires sont alors la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL), l'Aéroport de Donsin, les ménages et les cadres formés.

I.2. Description technique du projet

La construction de la Centrale est prévue démarrer en janvier 2024 pour un délai d'exécution de 15 mois. Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Energie des mines et des carrières. A terme, la centrale sera sous la gestion de la Société nationale d'électricité du Burkina. L'énergie produite par la centrale permettra de soutenir les charges de la SONABEL. La particularité de cette centrale réside dans le volet du stockage. Le stockage permettra un lissage du réseau et de faire face aux perturbations du réseau liées aux intermittences.

I.2.1. Domaines de résultats du projet

Le projet permettra :

- d'augmenter la production nationale du pays ;
- d'augmenter le taux de couverture et d'accès à l'énergie du pays ;
- de disposer d'ouvrage de régulation du réseau à travers le stockage prévu ;
- de raccorder l'Aéroport au RNI ;
- de fournir une énergie stable à l'Aéroport ;
- d'augmenter notre part d'énergie renouvelable dans le pipeline de nos productions ;
- de baisser les coûts de production énergétique de la SONABEL ;
- de renforcer les capacités des acteurs du secteur de l'énergie à travers des stages de formation.

I.2.2. Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre du Projet, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- une centrale de 25MWc avec un système de stockage de 5MW/20MWh est installée ;
- 45 Gigawattheure d'énergie sont injectés au réseau annuellement ;
- l'Aéroport de Donsin est raccordé au Réseau national interconnecté (RNI) ;
- 50 000 nouveaux ménages sont raccordés au RNI ;
- plus de 50 cadres du secteur de l'énergie sont formés.

I.3. Coût du projet et caractéristiques du financement

I.3.1. Coût du programme

Le coût total du projet est évalué à trois cent cinquante-cinq millions (355 090 000) RMB, soit vingt-neuf milliards, trois cent quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent (29 383 697 500) FCFA HT/HD. Il est financé par la Banque Export-Import de Chine (EXIMBANK).

I.3.2. Caractéristiques du financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Montant du financement	355 090 000 RMB, soit 29 383 697 500 FCFA HT/HD
Date de signature de l'accord	29 septembre 2023
Taux d'intérêt	1%
Maturité du prêt	20 ans
Différé d'amortissement	5 ans
Commission d'engagement	0,25% par an sur le solde non décaissé
Date de clôture du prêt	31 décembre 2029
Durée d'exécution du prêt	15 mois

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question 1 : **Le Gouvernement peut-il faire le point de l'exécution des contrats PPP à paiement par les usagers suivants :**

- « *projet centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Nagréongo* » signé le 05 avril 2019 avec l'entreprise GreenYellow/SAS ;
- « *projet centrale solaire photovoltaïque de 38 MWc à Kodéni* » signé le 02 avril 2019 avec la société Kodéni solar SAS ;
- « *Projet centrale solaire photovoltaïque de 24 MWc à Zano* » signé le 05 avril 2019 avec l'entreprise Quair Burkina Faso SA ;
- « *projet centrale solaire de 26, 8 MWc de Windiga* » signé avec la société Windiga SA signé le 17 décembre 2015 ?

Réponse : A date, les centrales solaires photovoltaïques de Nagréongo, de Zano et de Kodéni sont en exploitation commerciale. Quant à celle de Zina (Windiga), les travaux de construction sont à 98% d'exécution et les essais d'injection sont planifiés pour débuter le 16 avril 2024.

Question 2 : **Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas opté pour le PPP en vue de la réalisation du projet, objet du présent projet de loi ?**

Réponse : Pour faire face au déficit énergétique, le Gouvernement s'est orienté d'une part vers la participation des investisseurs privés en vue d'accroître la capacité d'approvisionnement fiable et avec un meilleur coût de revient du KWh produit.

C'est ainsi que nous avons reçu l'offre spontanée de la part du promoteur TBEA avec un financement de EXIMBANK de Chine.

Question 3 : L'intitulé de l'accord annexé au projet de loi est relatif à la construction d'une Centrale solaire photovoltaïque de 25MWc avec stockage de 5MW et de 4 heures d'autonomie à Kaya. Par ailleurs, au point 1.25 de l'article 1 de la convention, il est mentionné ceci : « *Projet renvoie à la construction d'une Centrale solaire photovoltaïque de 25 MWc avec stockage de 5 MW et de 4 heures d'autonomie à Kaya mais le projet est délocalisé à Donsin* ». Ces deux éléments montrent que le projet était initialement prévu pour être réalisé à Kaya. Qu'est-ce qui explique la délocalisation du projet à Donsin ?

Réponse : Le projet a été confronté à un problème de terrain à Kaya où un projet sous régional de construction de centrales solaires de 300 MWc est en cours de mise en œuvre également. La délocalisation permet d'avoir un terrain et aussi d'appuyer le projet de l'Aéroport de Donsin qui, à terme, pourrait avoir une consommation d'énergie avoisinant la puissance de la centrale.

Question 4 : Il ressort de l'exposé des motifs que le projet est prévu pour démarrer en janvier 2024. A ce jour, le projet accuse déjà un retard de trois (03) mois. Si l'on ajoute les délais d'adoption et de promulgation de la loi d'autorisation de ratification, le retard sera encore plus important. Que compte faire le Gouvernement pour rattraper le délai d'exécution du projet tel que prévu dans l'accord de prêt ? Le non-respect du délai n'entraînera-t-il pas de conséquence sur l'économie générale du projet ?

Réponse : L'entreprise a marqué son accord pour démarrer les travaux sur fonds propres dès que le projet sera validé par l'Assemblée législative de transition. Cette anticipation permettra de rattraper le retard et l'Unité de gestion du projet (UGP) qui sera mise en place œuvrera à la mise en œuvre de cette réalisation dans de meilleurs délais.

En ce qui concerne le non-respect du délai, ce retard n'entraînera pas un quelconque changement sur le coût de financement du projet qui reste un montant forfaitaire de vingt-neuf milliards trois cent quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent (29 383 697 500) FCFA Hors Taxes. Cependant, le coût global du projet pourrait être affecté négativement au regard des différentes charges supportées par la contrepartie nationale d'un montant prévisionnel de cinq cent cinquante millions (550 000 000) de FCFA.

Question 5 : **L'exposé des motifs du projet de loi souligne que la particularité de cette centrale réside dans le volet stockage permettant un lissage du réseau et de faire face aux perturbations du réseau liées aux intermittences. Le Gouvernement peut-il expliquer davantage cette particularité par rapport aux autres centrales solaires déjà réalisées ? Est-ce à dire que les problèmes de perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique ne vont jamais cesser ?**

Réponse : Le stockage d'énergie par batterie permet une stabilité du réseau électrique et offre la possibilité de pouvoir stocker de l'énergie afin d'en injecter la nuit au besoin (report de charges).

Les perturbations sont dues aux pertes par moment des équipements de production ou des lignes de transport électrique inhérent à tout équipement technique.

Pour répondre à ces perturbations, l'équilibre offre-demande est en recherche permanente. Pour ce faire, des investissements de grandes envergures sont planifiés à court et à moyen termes.

Question 6 : Au niveau des résultats attendus, il est mentionné la « *formation de plus de 50 cadres du secteur de l'énergie* ». Que renferme exactement ce résultat ? Quelle est la part du financement allouée à ce volet ? Quelle sera la structure en charge de ce volet du projet ?

Réponse : Il s'agit d'un renforcement de capacités des acteurs du secteur de l'énergie. Cette centrale solaire photovoltaïque offrant des possibilités de lissage de sa production est nouvelle au Burkina et la technologie prévue nécessite un renforcement de capacités des acteurs qui auront en charge son exploitation. Des formations générales, spécifiques et opérationnelles seront organisées. Le plan de formation et le budget seront mis en place et seront gérés par l'Unité de gestion du projet.

La part de financement alloué au renforcement de capacités est d'environ cent quatorze millions neuf cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-seize (114 979 096) FCFA.

Question 7 : Au niveau de l'objectif global, il est mentionné ceci : « *à long terme, les projets solaires permettront au pays de participer au marché régional d'énergie par la vente de son surplus d'énergie* ». A quel horizon temporel cette ambition sera-t-elle enfin réalisée pour le bonheur des populations burkinabè ?

Réponse : Il est prévu la construction de plusieurs centrales telles que la centrale solaire du Projet solaire à vocation régionale (PSVR) de 300 MWc, la centrale solaire de NOBERE de 150 MWc, les centrales thermiques de 200 MW à Ouaga, 100 MW à Bobo et une de 50 MW à Komsilga.

Avec la mise en service de toutes ces centrales, les projets solaires pourront participer aux marchés régionaux de l'énergie à l'horizon 2030.

Question 8 : L'exposé des motifs mentionne un taux de couverture énergétique de 21%. Quel sera alors le taux d'électrification nationale à l'issue de la réalisation de ce projet ?

Réponse : Il y a lieu de faire la distinction entre le taux d'électrification et le taux de couverture. En effet, le taux d'électrification national est le rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique et le nombre total de ménages du pays multiplié par cent (100). Par contre le taux de couverture électrique national est le rapport entre la population résidente des localités électrifiées et la population totale du pays multipliées par 100. En 2022, le taux d'électrification national était de 25,24%, le taux d'électrification urbain de 86,96% et celui rural de 5,49%. Le taux de couverture national de 50%.

A l'achèvement du projet, le taux d'électrification rural projeté sur le plan national en 2025 sera de 12,72% en considérant l'ensemble des projets en cours. A terme, le projet permettra d'augmenter la production nationale de 45 Gigawattheures par an, soit une augmentation de 4.4% de la production comparativement aux données de production de 2022.

Question 9 : Qu'est-ce qui est prévu pour améliorer significativement le taux d'électrification en milieu rural qui est actuellement de 3% selon l'exposé des motifs ?

Réponse : Pour améliorer le taux d'électrification rural, une stratégie nationale d'électrification rurale a été élaborée. Elle nous permettra d'atteindre une cible de 50% à l'horizon 2028. En rappel, ce taux était de 5,49% en 2022.

La stratégie nationale d'électrification rurale sera mise en œuvre conjointement par l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER), la SONABEL et le secteur privé. Elle prévoit la construction de plusieurs mini réseaux solaires et la densification du réseau de distribution électrique afin de permettre un accès plus large aux populations rurales. Le montant global prévu pour cette stratégie est estimé à près de six cent vingt-cinq milliards (625 000 000 000) de FCFA.

Question 10 : **La baisse des coûts de production de l'énergie induite par le présent projet aura-t-elle une répercussion sur le prix à la consommation de l'électricité ?**

Réponse : Ce projet contribuera plutôt à l'amélioration des performances financières de la SONABEL.

En effet, la production du solaire étant nettement moins onéreuse que celui de la production thermique, l'accroissement du parc de production solaire soulagera non seulement la trésorerie de la SONABEL mais permettra également la réduction de la subvention de l'Etat sur le combustible. Cette subvention pourrait être réorientée vers d'autres secteurs sociaux dont les investissements pourront améliorer les conditions de vies des populations.

Question 11 : **Quel est le coût global TTC de ce projet ?**

Réponse : Prenant en compte le taux d'exonération du projet qui est de 2,3% (suite aux échanges avec la Direction générale de la Douane), le montant global exonéré sera d'environ trois cent douze millions (312 000 000) de FCFA d'où un montant global TTC du projet d'environ trente milliards deux cent quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent (30 283 697 500) FCFA.

Question 12 : **Le document de projet ne fait cas ni d'étude d'impact environnemental et social ni de plan de gestion environnementale. Sur quelles bases l'approbation environnementale du projet a-t-elle été délivrée ?**

Réponse : Le site retenu étant celui de l'Aéroport de Donsin qui a déjà fait l'objet d'une étude environnementale et d'un plan de gestion environnementale. Le projet de construction de centrale solaire s'est servi dans un second temps en partie de ces études pour contextualiser ces études environnementales.

Néanmoins, une étude d'impact environnemental et social complète et disponible a été faite en 2021 exclusivement sur ce projet.

Question 13 : **Le projet prend-il en compte le volet sécurité et incendie ?**

Réponse : Le volet sécurité et incendie est pris en compte, dans l'étude de faisabilité au regard de la sensibilité du site de l'Aéroport de Donsin. Dans ce cadre, il est prévu un système de refroidissement et d'extinction d'incendie de dernière génération sur le système de stockage du projet.

Question 14 : **Les 25 mégawatts sont-ils extensibles ?**

Réponse : Le projet est extensible au regard de sa configuration technique. Cependant, il nécessiterait d'autres superficies supplémentaires.

Avec l'évolution de la technologie le Gouvernement est maintenant orienté vers des panneaux solaires qui occupent moins de superficie avec la possibilité de développer d'autres activités.

Question 15 : **Le Gouvernement prévoit-il d'autres projets de même envergure ?**

Réponse : Le Gouvernement prévoit des projets solaires photovoltaïques de plus grandes envergures tels que la centrale solaire du Projet solaire à vocation régionale (PSVR) de 300 MWc à Kaya et la centrale solaire de NOBERE de 150 MWc.

Question 16 : **Pourquoi le Gouvernement ne met-il pas l'accent sur la promotion de l'énergie solaire pour les ménages ?**

Réponse : Le Gouvernement soutient l'énergie solaire dans les ménages et c'est dans cette optique que l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) a vu le jour.

Un cadre juridique est également mis en place pour encourager les ménages par l'application de l'exonération des différentes taxes sur le matériel solaire.

Question 17 : Pour atteindre une souveraineté énergétique, le Burkina Faso ne devrait-il pas mieux revoir l'armature juridique de ses contrats passés avec les pays voisins, fournisseurs d'énergie ?

Réponse : Le Gouvernement travaille d'une part dans ce sens, pour s'assurer du respect des différents contrats de fourniture signés avec les pays voisins et d'autre part accroît sa capacité de production d'énergie interne en vue de mieux assurer sa souveraineté.

Question 18 : La libéralisation du secteur de l'énergie est-elle effective au Burkina Faso ?

Réponse : Au Burkina Faso, les segments production et distribution d'énergie sont libéralisés, ce qui a permis aux producteurs indépendants de s'installer avec des centrales solaires et thermiques.

Question 19 : Pourquoi le choix a été fait d'augmenter le taux de couverture nationale (50 000 abonnés additionnels), plutôt que d'améliorer la qualité de la fourniture et du service, en réduisant le niveau de dépendance vis-à-vis des pays voisins ?

Réponse : C'est un indicateur plus parlant pour tout Burkinabè. En plus de cet indicateur, toute grande production additionnelle dans le réseau électrique permettra d'améliorer la qualité de fourniture et de service en réduisant notre dépendance vis-à-vis des pays voisins.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget note que le Burkina Faso fait face à un déficit énergétique structurel qui engendre des délestages fréquents. Le taux d'accès à l'électricité dans le pays demeure l'un des plus faibles en Afrique subsaharienne, une situation qui affecte fortement l'industrialisation du Burkina. C'est pourquoi, un tel projet qui vise à augmenter la production énergétique nationale ne peut qu'être accueillie favorablement. Toutefois, la Commission encourage le Gouvernement à recourir au partenariat public-privé à paiement par les usagers pour ce type de projet.

Après analyse du projet, la Commission est convaincue que sa mise en œuvre correcte permettra :

- d'augmenter la production énergétique nationale du pays ;
- d'augmenter le taux de couverture et d'accès à l'énergie du pays ;
- de disposer d'ouvrage de régulation du réseau à travers le stockage prévu ;
- de raccorder l'Aéroport de Donsin au Réseau national interconnecté (RNI) ;
- de fournir une énergie stable à l'Aéroport de Donsin ;
- d'augmenter la part d'énergie du pays dans le pipeline de ses productions ;
- de baisser les coûts de production énergétique de la SONABEL.

C'est pourquoi, elle recommande à la séance plénière d'autoriser la ratification de la convention de prêt concessionnel relatif au projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 25 MW avec stockage de 5 MW et de 4 heures d'autonomie à Donsin, par l'adoption du présent projet de loi.

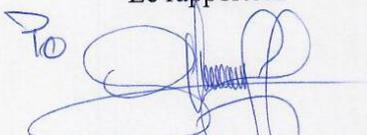
Ouagadougou, le 09 avril 2024

Le président



Moussa NOMBO

Le rapporteur



Daouda DIALLO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU MERCREDI 27 MARS 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	NOMBO Moussa	En mission
2.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux des Commissions d'enquête parlementaire (CEP)
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Retenu pour les travaux des CEP
4.	LY Hama	Retenu pour les travaux des CEP
5.	KONE Diakalia	En mission
6.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	En mission
7.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux des CEP
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux des CEP
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux des CEP
10.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux des CEP

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	FOFANA Haoua	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS

Liste des députés absents excusés (retenus par les travaux des CEP)

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	TAPSOBA Issaka	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre

Liste des membres de la délégation gouvernementale

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	GOUBA Yacouba Zabré	Ministre
2.	SANKARA Yaya	DIRCAB
3.	COULIBALY Ahmed Baba	Chargé de mission
4.	KOUTOU Alidou	DGE
5.	YONLI Banséti	DGESS
6.	YAMEOGO Salfo	DGCOOP/MEFP
7.	KOHOUN Pascaline	DGCOOP/MEFP
8.	SIDIBE Ousséni	DGCOOP/MEFP
9.	MIEN Abdoulaye	DGE/DER
10.	SANHOUIDI Saturnin Eric. Z	SONABEL/Direction des projets
11.	SAWADOGO Emile	SONABEL/DPEQ
12.	SANOUE Yannick Clovis	MEMC/SP-SGPEM
13.	SAWADOGO Hippolyte	DCRP/MEMC
14.	GANOUE Ouokana	SG/SONABEL
15.	SANOUE Nouhoun D. Khalil	DGRI/MJDHRI
16.	ILBOUDO Diane	DGRI/MJDHRI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MARDI 09 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLO Daouda	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

Liste des députés absents excusés (retenus par les travaux des CEP)

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	TAPSOBA Issaka	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des membres de la délégation gouvernementale

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	GOUBA Yacouba Zabré	Ministre
2.	SANKARA Yaya	DIRCAB
3.	OUEDRAOGO Souleymane	DG/SONABEL
3.	COULIBALY Ahmed Baba	Chargé de mission
4.	KOUTOU Alidou	DGE
5.	YONLI Banséti	DGESS
6.	YAMEOGO Salfo	DGCOOP/MEFP
7.	KOHOUN Pascaline	DGCOOP/MEFP
8.	SIDIBE Ousséni	DGCOOP/MEFP
9.	MIEN Abdoulaye	DGE/DER
10.	SANHOUIDI Saturnin Eric. Z	SONABEL/Direction des projets
11.	SAWADOGO Emile	SONABEL/DPEQ
12.	SANOY Yannick Clovis	MEMC/SP-SGPEM
13.	SAWADOGO Hippolyte	DCRP/MEMC
14.	GANOY Ouokana	SG/SONABEL
15.	SANOY Nouhoun D. Khalil	DGRI/MJDHRI

16.	ILBOUDO Diane	DGRI/MJDHRI
-----	---------------	-------------

Liste du personnel administratif

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
5.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire/CAEDS
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
7.	BARRY Moussa	Stagiaire